Le Nord

ADMINISTRATION 15, rue d'Angleterre, 15 — *LILLE* — **BUREAU D'ANNONCES** 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par la poste, Un an	20 francs	Annonces	la ligne 0,40
Six mois	10 francs	Réclames	— 0,75
Trois mois	5 francs	Faits-divers	— 2,00
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus		Chronique locale	— 4,00
		Echos	— 5,00
		Gazette du Nord	— 6,00

Pour la Fête des Morts

Mors et vita.

En ce temps-là, dormait dans la nuit du tombeau
Celui dont le trépas désolait Béthanie ;
On savait que Jésus aimait Marthe et Marie,
Lazare était chéri de tous dans le hameau.

Or, de la froide tombe, où, lambeau par lambeau,
Sous les doigts de la mort croulait la chair meurtrie,
Le Maître fit jaillir l'étincelle de vie,
Et de ces jours éteints ranima le flambeau.

Changeant ainsi les lois de l'antique anathème,
Il donne aux cœurs brisés le divin réconfort,
Il montre que l'amour est plus fort que la mort.

Pour apprendre à pleurer, Jésus pleura lui-même !
Homme, console-toi ; la mort n'est qu'un sommeil :
Vis dans l'espoir pieux du suprême réveil.

D. D.

Temps probable. — En France, un temps à éclaircies et averses est probable avec abaissement de la température.

Les contemplatifs ne sont pas étrangers aux destinées du monde ; de loin, ils influent sur elles.

E. HELLO.

La « Croix » ne paraîtra pas le 2 Novembre

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **TOURCOING**, de **M. Jules Vienne-Flipo**, décédé jeudi, dans sa 52e année, muni des Sacrements.

Dans la personne de ce chrétien d'élite, c'est l'un des hommes les plus unanimement estimés à Tourcoing qui vient de disparaître. Il n'y a qu'une voix pour le louer et le regretter. La sympathie profonde dont il jouissait de la part de tous, s'expliquait par l'exceptionnelle bonté de son cœur, la droiture de ses procédés et son invariable fidélité au devoir quel qu'il fut. Epoux et père de famille modèle, il a fondé son foyer sur le respect et la pratique de l'esprit de foi. Des 14 enfants que la Providence lui a donnés, l'un des fils, le R. P. Jules Vienne, missionnaire des Missions Etrangères de Paris, s'embarquait pour les Indes, il y a un an. Industriel laborieux, il sut se faire aimer autant que respecter de tout son personnel. Ses ouvriers le pleurent.

Depuis des mois, un mal le minait. Il le combattit avec courage. Ni le dévouement, ni la science ne purent, hélas ! en avoir raison. Lui-même demanda à être averti de son état. Dès qu'il en connut la gravité, sans différer d'un instant, il voulut recevoir en pleine connaissance, en présence de toute sa famille les secours de la religion. Il se prépara à mourir avec la noble simplicité et la grandeur d'âme calme et résolue, qui caractérisèrent toute sa vie. Tant qu'il le put il ne cessa de réciter son rosaire, édifiant chacun de ceux qui l'approchaient. Il est retourné à Dieu en prédestiné.

Sa mort met en deuil plusieurs des meilleures familles de Tourcoing et des villes voisines.

Nous offrons à Madame Jules Vienne-Flipo et à ses enfants nos plus sincères condoléances et l'assurance de nos prières.

Les funérailles auront lieu en l'église Saint-Christophe, lundi, à 10 heures 1/4.

— A **ROUBAIX**, de **M. Henri Lestienne-Prouvost**, pieusement décédé dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, en son domicile rue de Lille, 137, à l'âge de 67 ans.

Le défunt était le père de M. l'abbé Lestienne, promoteur des œuvres sociales ouvrières de la rue de la Justice à Lille, et de M. Pierre Lestienne, négociant à Roubaix.

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Perche, curé de Moncheaux, est transféré à Famars, en remplacement de M. Delcourt, démissionnaire pour raisons de santé.

M. Durut, prêtre à Valenciennes, est nommé vicaire à la Métropole de Cambrai.

SERVICE DES CHEMINS DE FER ET DES ÉTAPES

MM. Caze, lieutenant au 3e territorial d'infanterie, est affecté à la 1re région ; Hanicotte, lieutenant de réserve au 1er d'artillerie à pied, passe dans l'armée territoriale et est affecté à la 1re région ; Chalvet, lieutenant de réserve d'infanterie, est maintenu dans la 1re région.

RECENSEMENT DES PIGEONS-VOYAGEURS

Le préfet du Nord vient de prendre un arrêté ainsi conçu :

Art. 1er. — Dans la première quinzaine de décembre, MM. les maires feront publier un avertissement adressé à tous les éleveurs isolés ou sociétés colombophiles qui possèdent des pigeons voyageurs dans la commune, pour les informer qu'ils doivent, avant le 1er janvier 1913, faire à la mairie, personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant, la déclaration du nombre de leurs colombiers, du nombre de pigeons voyageurs qui y sont élevés et des directions dans lesquelles ils sont entraînés.

Les vérités dogmatiques, loin d'être une borne pour l'esprit, fournissent un aliment inépuisable à son activité.

Encore un

Le journal maçonnique l' « Eclaireur de l'Est » ayant publié un article où le cher frère Flamidien était injurié odieusement vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Reims à 25 fr. d'amende, à 50 fr. de dommages-intérêts et à une insertion du jugement dans ses colonnes.

C'est une fois de plus les prétendus « amis de la vérité et de la justice » convaincus et punis de leur mépris pour la vérité qui a été proclamée par la Cour de Douai, toutes Chambres réunies, et pour la justice qui interdit de calomnier les innocents.

S'il y eut jamais, en effet, un accusé dont l'innocence ait été reconnue, c'est bien ce bon et vénéré religieux, qu'un juge d'instruction obstiné a tenu sur sa sellette pendant plus de 90 jours, sans pouvoir trouver contre lui la moindre preuve, tandis qu'au contraire toutes les circonstances du crime aussi bien que ses vertus attestaient sa conduite irréprochable.

Voilà donc encore un insulteur puni. Tous les honnêtes gens approuveront le Grand Calomnié de ne faire grâce à aucun de ceux qui, en dépit de toutes les preuves, s'obstinent à salir son nom vénéré.

BACCALAUREAT

FACULTE DES LETTRES

Sont reçus définitivement :

Philosophie. — MM. Choisy, Georges Martin, Roussel, Swygedauw, Tabari, Valla, Vandenbroucque, Rousseau (A. B.), Manet (A. B.) Dupont (A. B.), Averlant, Chabert (A. B.), Crépy (A. B.), Delmotte, Jacquemaire, Jannin, Mlle Jeannenot, MM. Jourdan, Lecomte, Lecouf (A. B.), Lengiart (A. B.), Duroselle, Lassaux, Le Blan, Albert Lemaire (A. B.), Le Messe de Pas, Meriaux, Salandre, Herbinière, Jacob, Bessodes (A. B.), Cayasse, Coutier, De Gouvelle de Keriaval, Grébert, Héaulme, Jacquet (A. B.), Lambert (B.), Lambiotte, Lefèvre, Lefranc, Mlle Lemarchand, MM. Carpentier, Maugeolle (A. B.), Niquet, Ouvrard de Linière, Paris (A. B.) Passet, Poteau, De Goër de Hervé, Machuel, Mandron (A. B.), Marcel Martin, Paul Martin, De Rarécourt de la Vallée de Pimodan, Savary, Veniez, Voisin, Richy, Ryssen, Saux (A. B.), Vanheuverswyn, Vidal, Wissocq (A. B.), Salmon, Thiéry, Trocmé, Bleux, Chombart de Lauwe, Dacheville, Dallennes, Dewattine, Dupont, Dujardin Edart, Clavier (A. B.), Cottigny, Delasalle, Derly, Desmoulins (A. B.), Prelot.

COUR D'ASSISES DU NORD

Le meurtre de Lambersart

Cette affaire aurait conservé un caractère des plus ordinaires — comme affaire d'assises, s'entend, — si on n'avait tenté de l'envenimer, dès le début, en prêtant à l'accusé des intentions qu'il n'avait pas.

Le « Réveil du Nord » ne craignit pas, en effet, à peine la justice saisie, de représenter Desouter comme un individu capable de tout, puisque de préméditer l'assassinat d'un compagnon de travail ne partageant pas ses opinions politiques ou syndicalistes.

Il n'en était rien ; mais on pouvait craindre que ces assertions tendancieuses eussent un écho jusque dans le prétoire.

Heureusement l'habileté de la défense et le bon sens du jury ont mis les choses au point.

LE DRAME ET SES ACTEURS

Herbaux, la victime, travaillait avec Desouter à la filature Crépy, à Canteleu-Lambersart. Il l'avait « pris en grippe » et ne se privait pas de lui chercher querelle. Il lui menait la vie dure, au point que le 20 mai, deux mois avant le drame, il l'avait attaqué par derrière et l'avait bourré de coups de pied et de poing. Desouter, ne trouvant son salut que dans la fuite, avait cependant été deux ou trois fois rattrapé par son ennemi, qui s'acharnait contre lui. Les portes de l'usine étaient proches ; Desouter put enfin échapper à Herbaux, qui le menaçait encore de le tuer un jour.

Au reste, Herbaux n'était pas le seul à en vouloir à Desouter.

On l'accusait de trahir ses camarades, en les mouchardant auprès de la direction et, chose bien plus grave, de faire des heures supplémentaires ! Desouter ne mouchardait personne et, s'il faisait des heures supplémentaires, c'était pour pouvoir plus facilement servir une pension à sa vieille mère.

Le 21 mai, quatre individus attendaient Desouter à la sortie de l'usine. Prévenu par une ouvrière, le directeur lui permit de sortir par une porte de jardin pour éviter une fâcheuse reconduite.

Cependant Herbaux eut à répondre devant le tribunal correctionnel des voies de fait dont il s'était rendu coupable. Il fut condamné le 27 juin, à 25 francs d'amende.

On comprend quelle animosité il dut ressentir et, d'autre part, les craintes que Desouter dut éprouver, lui, le faible, devant Herbaux, le fort.

Il crut prendre une précaution utile en se munissant d'un revolver.

Lorsque, le 16 juillet, Herbaux, qui s'était marié trois jours auparavant, sortit d'un estaminet et se dirigea menaçant de son côté, lorsqu'il le frappa et le terrassa, Desouter perdit son sang-froid. Sans réfléchir davantage, il saisit son revolver et tira au hasard, dans la direction d'Herbaux, qui fut frappé au cœur et tomba mort.

C'était le mardi de la ducasse ; une foule de mille à quinze cents personnes s'amassa, qui mit à mal Desouter pendant que le garde Couttenier le conduisait à la gendarmerie de Lambersart. Desouter y arriva avec une oreille déchirée et des plaies à la tête et aux jambes.

LES DÉBATS

Tel fut dans ses grandes lignes le drame qui amène Desouter devant le jury.

L'attitude de l'accusé est celle d'un homme qui regrette l'acte qu'il a commis. Il n'y a pas à s'y tromper. A peine sait-il répondre aux questions de M. le président Joppé ; l'émotion étouffe sa voix et à maintes reprises il est pris d'une crise de larmes.

Des dispositions des témoins retenons, d'abord, celle du **gendarme Pécaut**, de Lambersart.

— Le 16 juillet, dit-il, Mme Desouter vint à la caserne dire que son mari continuait à être attaqué par Herbaux. — « Nous ne pouvons pas nous en occuper, répondis-je, dites-lui qu'il tâche de l'éviter. » Quelques minutes après on venait annoncer que Desouter avait tué Herbaux d'un coup de revolver. Quand Desouter fut entré à la gendarmerie, la foule voulait forcer les portes pour le lyncher. J'ai dû promettre au peuple qu'il serait condamné à mort (sic)... Desouter m'avait demandé, peu de temps avant le drame, s'il pouvait porter un revolver. Je lui appris qu'il ne pouvait avoir qu'une arme apparente, un fusil ou un grand revolver... Les deux hommes ne pouvaient se sentir, à cause de dissentiments politiques...

M. le Président à l'accusé. — Au lieu de tirer un coup de revolver pour répondre à des coups de poing, vous pouviez porter plainte. Herbaux aurait eu une condamnation plus forte. Il y a entre des coups de poing et un coup de revolver une trop grande disproportion !

R. — Herbaux m'a appelé, en sortant de l'estaminet, en disant : Viens ici ! Il m'a porté des coups de poing et de pied. J'ai roulé par terre. Je ne me suis pas défendu.

D. — Mais vous avez tiré un coup de revolver. Autrement, on serait venu à votre secours !

Au garde Couttenier, après sa déposition, M. le Président demande :

— Est-ce qu'Herbaux était plus fort que Desouter ?

R. — Oui.

Léon Vandamme, 33 ans, maçon, témoin de la sortie d'Herbaux de l'estaminet, a été suivi par derrière par Herbaux. Il assure que celui-ci n'a pas eu le temps de porter des coups à Desouter, car, s'étant retourné, il a vu le geste de Desouter tirant sur Herbaux.

Desouter. — J'ai bien reçu des coups de poing et de pied, puisque je suis tombé au premier coup. Le 20 mai, Herbaux m'a frappé devant deux cents personnes qui n'ont pas bougé. Seule ma femme est venue à mon secours.

Le jeune **Vandeburre**, beau-frère d'Herbaux, a entendu celui-ci dire à Desouter : « Si tu recommences, je te donnerai des calottes. »

PARTIE CIVILE

Avant l'audition de témoins que l'accusation a négligé d'appeler, mais que Me Parmentier père, défenseur, a fait citer, un avoué lit des conclusions tendant à admettre Mme Herbaux comme partie civile et à lui allouer un franc de dommages-intérêts.

M. Lesaffre, contremaître, vient dire que Desouter, bon ouvrier, comme Herbaux du reste, n'a jamais essayé de nuire à ses camarades de travail ; **M. Manet** que l'accusé, receveur de la société des Anciens militaires de Lambersart, est un garçon honnête, probe, dévoué, calme, timide à l'excès ; **M. Lesage**, directeur, que Mme Desouter est venue lui demander protection pour son mari contre Herbaux.

Mme Scherpereel. — J'ai vu Herbaux, le 16 juillet, donner un coup de poing à Desouter, qui est tombé, puis un coup de pied. Au second coup de pied, j'ai attrapé Herbaux par le bras ; il s'est retourné de mon côté. J'ai eu tellement peur en le voyant en colère que je l'ai lâché. Au même moment il recevait le coup de revolver.

M. le Président. — Herbaux ne frappait donc plus quand Desouter a tiré ?

On appelle Léon Vandamme, qui dit que Mme Scherpereel s'est elle-même enfuie et n'a pu voir toute la scène.

Desouter. — Je n'ai pas agi par méchanceté, mais par vivacité. Je n'avais jamais eu de revolver dans les mains. Je n'ai même pas voulu le blesser.

Le témoin **Delepierre** enfin, parlant de la scène du 20 mai, ajoute qu'Herbaux, après avoir attaqué Desouter par derrière et l'avoir deux ou trois fois rattrapé pour le frapper, lui a crié : « Tu en as eu, tu en auras encore, il faut que je te tue ! » Il y avait beaucoup de monde à cette scène ; mais personne n'a osé intervenir.

Me Parmentier. — La gendarmerie elle-même n'osait pas...

REQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

L'avocat de la partie civile développe les conclusions déposées par l'avoué, puis **M. Delsart**, avocat-général, prononce un réquisitoire relativement modéré. Abandonnant l'accusation de meurtre, il estime que l'affaire peut être réduite à une affaire de coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner, et il requiert l'application des articles du code pénal qui punissent ces sortes de crimes.

Me Parmentier père fait d'abord une courte, mais nécessaire allusion à l'article du « Réveil » d'il y a trois mois. Il ne veut pas soulever de question irritante, mais flétrit néanmoins ceux qui sèment la haine et la division entre camarades d'atelier et qui sont les véritables responsables de pareils drames.

Il insiste sur le rôle d'Herbaux et d'autres individus poursuivant Desouter de leur animosité. Il montre celui-ci, le 16 juillet, battu, roué de coups, menacé, incapable de s'enfuir, mal protégé par la société et, par conséquent, en état de légitime défense.

Avec confiance dans la justice du jury, il sollicite un verdict d'acquittement.

LE VERDICT

Au bout d'un quart d'heure de délibération, le jury fait droit au plaidoyer de Me Parmentier.

Desouter est acquitté.

La Cour le condamne cependant au franc de dommages-intérêts et à rembourser à la partie civile, qui succombe, les frais du procès qu'elle doit supporter.

Session supplémentaire de Novembre

Voici la liste des jurés appelés à siéger pendant la session supplémentaire qui s'ouvrira à Douai le lundi 25 novembre :

Jurés titulaires. — MM. François Pernez, retraité à Jenlain ; Jules Coirtin, rentier à Louvroil ; Léon Montay, rentier à Beugnies ; Albert Nuyts, mécanicien à Roubaix ; Joseph Clochez, droguiste à Lille ; J.-B. Baratte, employé à Hellemmes ; Arsène Deptile, propriétaire à Gommegnies ; Arthur Hennebois, fabricant de chicorée à Lille ; Paul Vandame, brasseur à St-André-lez-Lille ; Virgile Lecerf, rentier à Haulchin ; Georges Malagié, représentant de commerce à La Madeleine ; Charles Stoven, propriétaire à Renescure ; Albert Sauvage, serrurier à Houplines ; Louis Vasseur, cultivateur à Cauroir ; Paul Rogeau, fabricant de toiles à Armentières ; François Ochin, comptable à Chéreng ; Achille Vallu, cultivateur à Bouvignies ; J.-B. Cardon, rentier à Fournes ; Edmond Deraed, négociant à Escaupont ; Jules Debril, rentier à Ostricourt ; Augustin Lepoutre, fabricant de tissus à Roubaix ; César Descamps, comptable à Denain ; Maurice Dervaux, filateur à Quesnoy-sur-Deûle ; Auguste d'Huy, constructeur à Lille ; Félix Avreck, ouvrier de chemin de fer retraité à Valenciennes ; Charles Hendrick, propriétaire à Houtkerque ; Edouard Plouvier, négociant à Lille ; Marcel Gantois, cultivateur à Morbecque ; Alphonse Pauwels, marchand de cuir à Hondschoote ; Numa Millez, négociant à Cappelle ; Léon Dugardin, représentant à Ronchin ; Emile Walbert, rentier à Glageon ; Charles Crinon, publiciste à Trois-villes ; Frédéric Druelle, rentier à Lille ; Joseph Charlet, marchand épicier à Cambrai ; Henri Carniaux, rentier à Eppe-Sauvage.

Jurés supplémentaires. — MM. Edmond Butruille, brasseur à Douai ; Jules Griffon, receveur municipal à Douai ; Alfred Gracy, rentier à Douai ; Charles Dinoird, négociant à Douai.

A la Brayelle

Sous le titre « Deux aviateurs à Ronchin », nous avions relaté l'arrivée, sur ce champ de manœuvres, des lieutenants Germain et Marlin.

Ces vaillants officiers devaient, mercredi matin, regagner la Brayelle, leur centre, par la voie des airs.

Ils n'ont pu, jusque maintenant, mettre leur projet à exécution, le vent soufflant en tempête et la pluie par intervalle tournoyant avec violence. Force est, en conséquence, aux deux monoplans, d'attendre dans le hangar, mis à leur disposition par le Nord-Aviation, que le calme « aérien » soit revenu.

Incendie à La Madeleine

Un incendie d'une rare violence a éclaté jeudi soir, à 6 h. 1/4, dans le quartier de la Poire-d'Or.

Derrière les maisons qui portent les nos 90, 92 et 94 de la rue de Lille, avant d'arriver à la rue Duret-Binauld, se trouve une vaste cour où s'élèvent deux maisons en planches occupées par Mme Brasseur, M. Dupont, des hangars, des ateliers appartenant à MM. Vanstenkiste, maréchal-ferrant, Detu, imprimeur, Degouy, loueur de voitures, les forges Leleu et l'entrepôt Berquin.

On ne sait exactement en quel endroit l'incendie prit naissance. Certains croient que les flammes surgirent en premier lieu des ateliers de M. Detu. Quoiqu'il en soit l'incendie prit rapidement une grande extension. Successivement les maisons en planches et les hangars de M. Degouy furent atteints. D'énormes gerbes de flammes s'élancèrent dans les airs trouant les ténèbres d'une vive lueur rougeâtre.

A Lille, d'où l'on apercevait cette lueur, on crut à quelque fournaise ; chacun croyait que le feu dévorait la filature de MM. Delesalle, où les chantiers de quelque marchand de bois.

C'était l'heure de la sortie des ateliers. Aussi une foule considérable se porta-t-elle à la Poire-d'Or. Pour la contenir, M. Bertrand, commissaire, organisa un rigoureux service d'ordre, utilisant pour cela ses gardes, la brigade de gendarmerie et les détachements du 43e, du 16e chasseurs, du 6e chasseurs, accourus de Lille avec leurs officiers.

Dès leur arrivée les pompiers installèrent rapidement toute une série de conduites d'eau. Grâce à la moto-pompe qui fonctionne admirablement, deux lances déversèrent bientôt des torrents d'eau sur le brasier. A leur tour, les pompiers de Lille, avec le commandant Boivin arrivèrent et prêtèrent leur utile concours à leurs collègues de La Madeleine.

A 7 heures l'on était maître du feu.

Les dégâts sont assez importants et ne pourront guère être évalués qu'aujourd'hui. On citait cependant le chiffre de 50.000 fr.

Les demeures de Mme Brasseur et de M. Dupont ont été avec leur mobilier la proie des flammes, ainsi d'ailleurs qu'une partie des ateliers de M. Detu et des hangars de des ateliers de M. Detu, des hangars de M. Degouy, des forges Leleu et de l'entrepôt Berquin.

UN ACCIDENT

Vers 8 heures, un enfant de 12 ans, le petit Bocquet, habitant rue des Bateliers, 18, qui était monté sur un mur pour voir l'incendie est tombé et s'est fracturé le bras droit. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur à Lille.

La voie ferrée obstruée

A LA MADELEINE

Jeudi après-midi, vers une heure, un train de marchandises exécutait des manœuvres à la gare.

Au passage d'un aiguillage où l'on avait fait des travaux tout récemment un wagon déraila. Ceux qui le suivaient subirent un choc violent, se soulevèrent et se renversèrent. Leur contenu, des lingots de bronze, se déversa sur les voies principales.

Il était impossible de déblayer la voie par les seuls moyens dont disposait la gare. Il fallut faire venir de Lille toute une équipe d'ouvriers qui travaillèrent jusqu'à 6 heures du soir.

Le service des trains eut fort à souffrir de cet accident. Jusqu'à cinq heures tous les trains de Calais, Dunkerque, Hazebrouck, Armentières, subirent de gros retards ; la plupart durent emprunter la ligne Haubourdin-Béthune. Un sérieux encombrement se produisit même entre quatre et cinq heures à la gare de Lille ; les voyageurs affluaient et ne pouvaient partir.

Le service normal ne put être repris que vers 7 heures.

La grève des gaziers

A DUNKERQUE

Mercredi soir, à la sous-préfecture, a été tenue une réunion comprenant M. Bonhour, sous-préfet, le directeur général de la Compagnie, arrivé l'après-midi même de Bruxelles, MM. Hocquette, ancien directeur local, Billouez le directeur actuel, et Terquem, maire.

Celui-ci a soumis les revendications présentées par les grévistes au cours de la réunion du matin à l'Hôtel-de-Ville ; le directeur général a promis de les examiner ou de les faire étudier par le conseil d'administration seul qualifié pour répondre à certaines d'entre elles.

Hier soir, jeudi, une entrevue a eu lieu à la Mairie entre le directeur général de la Compagnie et les délégués des ouvriers.

Quelle que soit la suite donnée à ces revendications par le conseil d'administration et le directeur général, il faut s'attendre à ce que la grève dure encore plusieurs jours, les ouvriers se refusant absolument à reprendre le travail avant la solution du conflit.

Dunkerque et la banlieue cependant ne manqueront pas de gaz, le « statu quo » ayant été décidé pour l'usine où chauffeurs de la défense mobile et soldats du 110e continuent de travailler en paix.

On en est seulement réduit à des économies dans l'éclairage public dont le service fonctionne normalement.

Quant aux particuliers ils ont, à nouveau pu se servir de gaz.

Le feu dans une ferme

A ARMBOUTS-CAPPEL

Par l'imprudence d'un fumeur, le feu s'est déclaré, mardi soir, dans les dépendances de la ferme Elie Delabaere. Grâce aux secours apportés par les voisins et les pompiers, la maison d'habitation fut préservée, et on sauva les bestiaux.

Une grange avec des récoltes et instruments aratoires, une centaine de poules ont été la proie des flammes.

Les dégâts sont évalués à 20.000 francs. Il y a assurance.

Une femme blessée de 4 coups de revolver

A MARQUETTE

Il y a environ un an, les époux Janssens occupaient un estaminet au n° 60 de la rue de Marcq, à Marquette.

Le mari, Edouard, 50 ans, avait quelques peccadilles sur la conscience ; aussi avait-il été l'objet d'une mesure d'expulsion. A peine installé la police l'arrêta et le fit reconduire à la frontière.

Mme Elodie Janssens, née Vinquier, 40 ans, continua à gérer le débit, mais elle fut à de nombreuses reprises invitée par son mari à le rejoindre en Belgique. Elle s'y refusa toujours.

Jeudi matin, à 6 heures, Edouard Janssens se présentait inopinément chez sa femme. Il se fit servir du café, puis soudain sortit un revolver de sa poche et le braqua sur sa femme.

Celle-ci effrayée voulut fuir mais les détonations crépitèrent. Une première balle atteignit un logeur, une autre sa propre fille qui fit semblant d'être gravement blessée et ne bougea plus. Les quatre autres furent dirigées sur Elodie Vinquier qui en reçut trois dans le bras gauche et une dans la mâchoire.

Son coup fait, le misérable s'enfuit dans la direction de Marcq ; grâce aux recherches effectuées très rapidement par les gardes Goudenbolt et Vanvooren, il ne tarda pas à être arrêté dans la briqueterie Delcourt où il s'était réfugié ; il fut conduit au poste de Marcq en attendant la descente du parquet.

Le bruit des détonations avait attiré les voisins de la demeure de Janssens ; le docteur Vasseur, mandé en toute hâte, donna les premiers soins aux blessés dont les jours, heureusement, ne sont pas en danger. Elodie Vinquier sera conduite aujourd'hui à l'hôpital où il sera procédé à l'extraction des balles.

Le meurtrier a été conduit à Lille.

ESSENCE POUR AUTO

Avec

Moteurine

vous irez vite et loin

608-8

LILLE

CONSEIL DE GUERRE

Séance du 31 octobre

Alfred Bazet, soldat cl. 1905, recrutement d'Arras, insoumission. Quatre mois. — Déf. : Me Olivier de Renty.

Alphonse Croni, soldat cl. 1910, recrut. de Dunkerque, insoumission. Quatre mois (sursis). — Déf. : Me Marchant.

Arsène Poiart, soldat cl. 1910, recrut. de Laon, insoumission. Six mois (sursis). — Déf. : M. Marchant.

Clodomir Quénoy, réserviste cl. 1903, recrut. de Valenciennes, insoumission. Trois mois. — Déf. : Me Olivier de Renty.

Joseph Villeneuve, soldat cl. 1910, recrut. de St-Omer, insoumission. Six mois. — Déf. : Me Valenducq.

Auguste Capez, chasseur au 16e bat., abandon de poste. Quatre mois. — Déf. : Me Valenducq.

Raoul Butin, 2e canonnier conducteur au 27e d'artillerie, ivresse manifeste et publique. Acquitté. — Déf. : Me Valenducq.

Prosper Mouilin, sergent rengagés, Ecole militaire préparatoire de Montreuil-sur-Mer. Quatre mois. — Déf. : Me Mosthy.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 31 octobre

Présidence de M. GODARD, vice-président

UN DRAME AU REVOLVER

Un garçon de café, Léon Koerver, 29 ans, a tiré des coups de revolver sur une demoiselle, Claire Hovine, 21 ans, le 27 novembre dernier, à Tourcoing. Koerver fut condamné pour ce fait en Belgique, mais le jugement fut cassé par la Cour de cassation. Les faits ayant été dénoncés au gouvernement français, Koerver est poursuivi devant le tribunal pour blessures volontaires.

Il fait défaut : il est condamné à un an de prison.

LES CYCLISTES IMPRUDENTS

Rémi Dewitte, à Wattrelos, passant à une vive allure rue Pierre-Catteau, à Wattrelos, en face d'une école, a renversé la jeune Marie-Louise Verdoncq, 13 ans, habitant rue de Roubaix, à Wattrelos, et qui ne fut que légèrement blessée.

Dewitte ne comparaît pas. 50 fr. d'amende.

ACCIDENT D'AUTO

Le 16 août, M. Bianchi, rue des Postes, passait en auto, boulevard de la Liberté. Il rencontra un détachement du train des équipages, qui se trouvait sur la droite. Il passa à

Cours des Marchés à terme en laines, cotons et cafés, du 31 octobre 1912

MOIS	Roubaix-Tourcoing T.O. COTE précéd.	COTE 11 h. 30 Roub.	COTE 4 h. 30 Tourc.	OFFRES achet.	OFFRES vend.
Octobre	—	—	—	—	—
Novembre	5 90	5 92 1/2	—	5 92 1/2	5 95
Décembre	5 90	5 90	—	5 92 1/2	5 95
Janvier	5 87 1/2	5 90	—	5 90	5 92 1/2
Février	5 85	5 90	—	90	5 92 1/2
Mars	5 85	5 87 1/2	—	5 87 1/2	5 90
Avril	5 85	—	—	—	5 90
Mai	5 82 1/2	5 85	—	—	—
Juin	5 82 1/2	—	—	5 85	—
Juillet	5 82 1/2	—	—	5 85	5 87 1/2
Août	5 82 1/2	5 85	—	5 85	5 87 1/2
Septembre	5 82 1/2	—	—	—	—
Ventes	160.000 k.				
Tendance					

MOIS	Anvers T.A. COTE de 11 h. 30 précéd	jour	soir	Le Havre Laines Mérinos COTE 10 h. précéd	jour	soir
Octobre	—	—	—	—	—	—
Novembre	5 65	5 70	5 70	177	177	177
Décembre	5 675	5 70	5 75	177	177	177
Janvier	5 675	5 725	5 725	177	177	177
Février	5 70	5 725	5 725	178 50	179 50	180
Mars	5 70	5 75	5 75	178 50	179 50	180
Avril	5 70	5 75	5 75	178 50	179 50	180
Mai	5 70	5 75	5 75	178 50	179 50	180
Juin	5 70	5 75	5 75	178 50	179 50	180
Juillet	5 70	5 725	5 725	178 50	179 50	180
Août	5 70	5 725	5 725	178 50	179 50	180
Septembre						
Ventes	120.000	245000	—	—	—	—
Tendance	Soutenue			Calme		

MOIS	Le Havre COTONS précéd.	jour	soir	Le Havre CAFÉS précéd.	jour	soir
Octobre	76 25	77	78	87 25	88	88
Novembre	75 37	76 12	77 12	87 25	88	88
Décembre	74 50	75 12	76	87 25	88	88
Janvier	73 87	74 62	75 62	87	87 50	87 75
Février	73 75	74 62	75 62	86 75	87 25	87 50
Mars	73 62	74 50	75 50	86	86 50	86 75
Avril	73 50	74 37	75 37	86	86 50	86 75
Mai	73 25	74 12	75 12	86	86 50	86 75
Juin	73 12	74	75	85	86 50	86 75
Juillet	73	73 87	74 87	86	86 50	86 75
Août	72 75	73 62	74 62	86	86 50	86 75
Septembre	72 37	73 25	74 25	86	86 50	86 75
Ventes	8100	4450	18350	14000	6000	16000
Tendance	Soutenue			Soutenue		

MOIS	New Orléans COTONS précéd	jour	New-York COTONS précéd	jour	New-York CAFÉS précéd	jour
Octobre	11 20	11 28	10 61	10 82	14 03	— —
Novembre	11 07	11 27	10 61	10 82	14	14 08
Décembre	11 10	11 20	10 89	11 06	13 86	13 99
Janvier	11 11	11 81	10 92	11 12	13 77	13 90
Février	11 13	11 33	11	11 19	13 74	13 79
Mars	11 23	11 49	11 09	11 27	13 98	14 00
Avril	11 30	11 51	— —	— —	14 01	14 13
Mai	11 40	11 60	11 13	11 32	14 04	14 16
Juin	11 42	11 62	11 14	11 31	14 05	14 16
Juillet	— —	— —	11 16	11 34	14 06	14 18
Août	— —	— —	11 18	11 24	14 08	14 18
Septembre	— —	— —	10 89	11 05	14 09	14 20

MOIS	LIVERPOOL COTONS Cours de clôt. précéd	jour
Courant	6 10	—
Oct.-Nov.	6 12	6 32
Nov.-Déc.	5	6 30
Déc.-Janv.	5	6 19,5
Janv.-Fév.	5 00,5	6 20
Fév.-Mars	6 02	6 21,5
Mars-Avril	6 03	6 22,5
Avril-Mai	6 04	6 24
Mai-Juin	6 05,5	6 25
Juin-Juillet	6 05,5	6 25
Juillet-Août	6 06	6 26,5
Août-Sept.	—	6 28,5
Sept.-Oct.	—	—
Ventes	Disponib. 8000 b.	
Tendance	Soutenue	

DERNIERS TÉLEGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 90.000 balles.

Mois	Précéd.	1er av.	2e av.	3e av.
Décembre	11,06	11,25	11,22	.....
Janvier	11,12	11,31	11,28	.....
Mars	11,27	11,48	11,45	.....
Mai	11,32	11,53	11,48	.....
Juillet	11,32	11,53	11,48	.....

Roubaix-Tourcoing. — LAINES. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 5,90, Novembre. — 65.000 k. à 5,92 ½, id. — 30.000 k. à 5,90, Décembre. — 10.000 k. à 5,90, Janvier. — 5.000 k. à 5,92 ½, id. — 15.000 k. à 5,90, Février. — 5.000 k. à 5,87 ½, Mars. — 5.000 k. à 5,90, id. — 5.000 k. à 5,85, Mai. — 15.000 k. à 5,85, Août. Total : 160.000 k.

Soir. — Néant.

Samedi 2 novembre, il n'y aura pas de Cote officielle.